



Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot

NEWSLETTER

Décembre 2018



Ce début de mandat est marqué pour nous par les grandes difficultés à collaborer de manière concrète avec notre Président du Trot. Objectivement, rien n'a jamais abouti de nos échanges. Le président du SEDJ a moins d'influence que n'importe quel coopté sur la politique qui engage nos professions. Les statuts sont ainsi faits mais la réflexion s'impose. Comme les présidents des commissions du code et de l'élevage, les syndicats brassent de nombreux dossiers très concrets et le conseil d'administration devrait sans doute s'appuyer sur cet encrage réel dans le quotidien des écuries. Ce pourrait être un atout tant pour le travail produit que pour la **cohésion indispensable entre les dirigeants et les socioprofessionnels**. L'actuelle crise de confiance envers la gouvernance témoigne de la faiblesse de cette cohésion. Son modèle doit redevenir plus largement inclusif.

Dans le but de réduire cette période de désunion, le bureau du syndicat avait collectivement proposé l'option des élections anticipées. Cela nous semblait opportun de réunir les troupes au plus vite autour d'objectifs assumés. La réflexion faisant son chemin, elle était de plus en plus partagée, y compris au sein du comité du Trot, mais la réalité administrative l'a rattrapée avec des délais ne permettant pas de gagner plus d'un trimestre.

En tant que président non élu du comité, seule la commission « code et programmes » m'est ouverte. Notre avis y est tout à fait pris en compte et les décisions y sont collectives. C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas prononcés en faveur de la pétition pour une autre répartition de la baisse des

allocations. En effet, difficile de signer après avoir validé la méthode. Les courses parisiennes représentent 14% des courses courues en France et elles porteront 45% de l'effort. La nouvelle modélisation permet également une meilleure répartition de l'enveloppe des allocations ce qui ramène certaines courses (notamment chevaux d'âge, monté, apprenti) à des gains distribués plus conformes à leur réel niveau sportif. La moitié du chiffre PMU généré par le Trot provient de ces courses parisiennes. Il nous a semblé important de les préserver un minimum pour qu'elles continuent d'irriguer l'ensemble de la province. Le manque de partant à Paris pouvant déjà coûter cher, il faut être vigilant.

Cependant, l'inquiétude à l'origine de la pétition est plus que légitime. La menace est réelle pour de nombreuses écuries. Le temps où les socioprofessionnels n'étaient pas considérés dans les choix majeurs est révolu, cela ne peut plus se jouer entre deux ou trois personnes. Le niveau d'information de chacun n'a plus rien à voir et la communication du Trot ne devrait plus être guidée par une pseudo confidentialité qui laisse place aux incompréhensions et au doute. Sur ce sujet précis, l'information n'a pas été assez clairement diffusée et à l'échelle du syndicat, nous devons mieux faire à l'avenir grâce à nos représentants en région. Les entraîneurs désireux de s'impliquer ou de contester ensuite doivent se positionner en parfaite connaissance de cause. En l'occurrence, ici, la question revient plus à remettre en cause le partage Paris – Province que la méthode de répartition de la baisse. Cette question doit être ainsi traitée. De même, les questions levées par Equistratis devront elles aussi trouver des réponses claires de nos institutions.

Souhaitons que l'échéance des élections ne soit pas propice à l'affrontement mais permette plutôt de **faire émerger un programme commun avec des équipes** réunissant tous ceux qui ont la volonté de s'inscrire dans cette démarche collective sans considération des étiquettes. Il est déjà acté que nous avons tous l'objectif de préserver le modèle reposant sur les socioprofessionnels. Reste à s'accorder sur la méthode. Les mois à venir y seront consacrés.

En 2019, nous continuerons d'avancer dans la **création de la nouvelle branche cheval** en protégeant les équilibres économiques dans l'émergence d'une **convention collective commune** aux centres équestres, aux écuries de galop et aux écuries de Trot. Nous vous proposerons également un nouveau service de bulletin de paye en collaboration avec le GHN, syndicat des centres équestres. De même, un nouveau contrat type sera proposé aux adhérents pour préciser le cadre juridique des locations.

Il nous faudra plus que jamais tenir les charges dans la gestion de nos écuries puisque l'année s'engage sans marge du côté du Trot. Le « plan Linette » devra produire les effets escomptés dès cette année, sinon, la pression pourrait s'accroître sur nos écuries. Nous restons dans l'attente d'un vrai projet Trot Galop engageant des mutations soutenues par l'Etat au nom de nos emplois. Il est fort probable que cela revienne aux prochains élus.

D'ici là, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et nous vous présentons **tous nos vœux pour 2019** où le défi sera de rester solidaires dans la difficulté d'une période de transition au PMU.

Thibault LAMARE Président

Nouveau service Salaire



Dans le cadre du rapprochement des branches professionnelles et la création d'une branche « cheval », le SEDJ a choisi de signer une convention de partenariat avec le GHN qui permet aux adhérents du SEDJ de recourir au **Service salaire du GHN** en vue de sous-traiter la gestion de la paye de leurs salariés. Nous pouvons désormais vous proposer ce nouveau service.

Cette offre comprend dans le tarif unitaire du bulletin de salaire (18€ HT) : la réalisation du bulletin de salaire tous les mois, la réalisation de la DPAAE, la gestion des déclarations de charges sociales (DSN), le calcul des indemnités (rupture conventionnelle, licenciement, etc) le cas échéant, l'établissement du solde de tout compte, du certificat de travail et de l'attestation pôle emploi (qui est également télétransmise à Pôle emploi) ainsi que la gestion du **prélèvement à la source**.

A l'ouverture du dossier, des frais sont prévus à hauteur de 150€ HT par entreprise quel que soit le nombre de salariés.

Chaque année, le GHN édite 24.000 bulletins de paie.

Infos et adhésions au 01.45.69.65.38 ou à : contact@sedj.fr



Contrat de location

Un nouveau contrat de location a été rédigé afin de mieux cadrer les relations entre bailleurs et locataires.

Disponible sur simple demande au SEDJ.

SOUTENEZ NOTRE ACTION, ADHEREZ AU SEDJ



www.sedj.fr

Tel: 01 45 69 65 38

Cour du manège - Domaine de Grosbois

94 470 BOISSY-SAINT-LEGER